

Association AVES France

68 E rue soeur Marie Ernestine

Sente de la Montagne - 76000 ROUEN

contact@aves.asso.fr - www.aves.asso.fr

Association déclarée d'intérêt général W763003361

SIREN : 48378613300064 - APE 9499Z



Alain VENOT
Hôtel de ville
2, place du 18-Octobre
BP 117
28205 Châteaudun cedex

A Rouen, le 12 juin 2018

Objet : Demande d'annulation du spectacle de Frédéric Chesneau et de son ours Valentin.

Monsieur le Maire,

Les 7 et 8 juillet 2018, Frédéric Chesneau et son ours Valentin participeront à la Foire aux laines de Châteaudun. J'ai consulté le programme de votre fête médiévale qui est riche et prouve qu'il y a des artistes suffisamment variés et talentueux pour animer la Foire aux laines sans entacher votre programmation par l'exploitation d'un ours par un montreur d'ours.

Depuis le début de la saison 2018, nous avons déjà dénoncé la présence de Valentin à Epieds (27), Montfort-le-Gesnois (72), Les Ponts-de-Cé (49), Le Malzieu (48), Bormes-les-mimosas (83), Annoeullin (59), Péruges (01), Janvry (91), Briançon (05) et quand il arrivera à Châteaudun, il aura déjà parcouru au minimum **6750 kilomètres**. D'autres prestations prévues à la suite de la vôtre feront monter les kilomètres parcourus par cet ours à 10.000... peut-être plus car certains spectacles nous échappent probablement.

Si nous insistons sur ces distances parcourues, c'est que l'ours Valentin sillonne la France avec son dresseur, enfermé dans une remorque. C'est loin d'être une vie idéale pour un ours. L'ours est un animal discret et solitaire. Dans le milieu naturel, l'ours a un domaine vital très vaste, pouvant atteindre plusieurs milliers de kilomètres carrés. Il fuit instinctivement tout contact avec les hommes, mais aussi avec ses congénères, à l'exception des courtes périodes pendant lesquelles les mâles et les femelles se reproduisent. Tout ceci pour vous dire qu'**un ours n'a pas sa place dans une fête médiévale**.

Je sais que le montreur d'ours vous a vanté les qualités pédagogiques de son spectacle, mais croyez-vous réellement qu'on puisse inculquer des valeurs de respect des animaux et de la nature en asservissant un animal, en le rendant totalement dépendant de son dresseur et en l'exhibant dans un environnement parfaitement inadapté, devant un public venu pour s'amuser et se divertir ? Je sais aussi que Frédéric Chesneau a pris l'habitude de dire à son public qu'il sauve des ours et que sans lui, Valentin serait mort abattu par des chasseurs ou victime de l'industrie de la fourrure. Je suis surpris par ces arguments quand on lit sur son propre site que Valentin est né dans un zoo texan et qu'il a été élevé au biberon. Peut-on dire qu'on sauve un ours quand on l'extrait d'un zoo pour le dresser et lui imposer une vie de saltimbanque ?

Au-delà de ces approximations sur la réelle provenance de cet ours, il est dangereux et irresponsable de dire devant un public peu informé que la vie en captivité est préférable pour les ours plutôt qu'une vie dans la nature. **La place des ours est dans la nature**. Il n'y a aucune discussion possible sur cette affirmation. La remettre en cause équivaldrait à dire que les éléphants d'Afrique devraient tous être emprisonnés dans des cirques pour éviter tout risque de braconnage. Tolèreriez-vous ce discours ? Le considèreriez-vous comme pédagogique ? Je ne pense pas, mais alors pourquoi le tolérer quand il s'agit de l'ours ? Le travail du dresseur est de faire croire au public que l'animal est heureux de travailler. C'est cette parfaite illusion qu'ils recherchent : faire croire au public que leur animal est plus heureux sur scène qu'il ne le serait dans son milieu naturel. Quant au reversement d'une partie de ses cachets à un refuge, le montreur d'ours ne fait que soutenir le refuge qui accueille son ourse Julia, qui est à la retraite. Est-ce qu'on peut ici parler de philanthropie ?

En tant que Président de l'association AVES France, je déplore que les spectacles mettant en scène des ours bruns ou des ours noirs soient aussi fréquents en France et connaissent un nouvel essor depuis une quinzaine d'années, grâce au succès des fêtes médiévales, alors que cette activité disparaît dans le reste du monde. Ces spectacles sont immoraux, même s'ils sont encore légaux dans notre pays. Aussi, nous avons lancé en début d'année une vaste campagne auprès des députés pour faire modifier la législation. Les montreurs d'ours échappent à une contrainte pourtant essentielle au bien-être de leurs animaux grâce à un paragraphe que l'on trouve en **annexe III de l'Arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants**.

L'annexe III de cet arrêté porte sur les « **exigences minimales relatives à l'hébergement des espèces dans les installations utilisées pour la réalisation des spectacles itinérants** ». On peut y lire, pour les ours bruns et les ours noirs, que les installations lors de la période itinérante doivent ménager un espace disponible d'au minimum **12 à 24 mètres carrés** selon la taille de l'animal. **Or, cette disposition réglementaire est balayée par la phrase suivante, toujours en Annexe III de l'arrêté du 18 mars 2011 :**

« Les dispositions précitées relatives aux caractéristiques des installations intérieures et extérieures ne s'appliquent pas aux établissements dont les périodes itinérantes n'excèdent pas quatre jours à compter du départ des animaux des installations fixes jusqu'à leur retour. »

Ce paragraphe permet aux montreurs d'ours — **en France et en 2018 !** — de garder leurs animaux enfermés dans des vans, des fourgonnettes ou des remorques climatisées jusqu'à quatre jours, pour sillonner la France et proposer leurs spectacles. Ces animaux-artistes sont condamnés par une législation inadaptée et empêchant aussi bien les associations que les services de l'Etat d'agir.

Monsieur le Maire, il est encore temps **d'annuler le spectacle de ce montreur d'ours**. Vous allez probablement recevoir plusieurs centaines de mails vous demandant cette annulation. S'il vous plaît, montrez au public que vous aimez les animaux et annulez la prestation de ce pauvre Valentin.

J'ai eu la chance de rencontrer de vrais héros de la conservation des ours et je peux vous garantir qu'aucun ne dresse d'animaux à des fins mercantiles. Les vrais protecteurs des ours, ce sont ceux qui se battent pour qu'ils puissent vivre dans leur environnement naturel. Ce n'est pas en faisant des spectacles avec un ours noir dans des fêtes médiévales qu'on va résoudre le problème des ours dans le monde et encore moins la difficulté de cohabiter avec les grands prédateurs. Un ours dans la nature, c'est tout l'inverse de ce qu'un montreur d'ours présente à son public. Un ours dans la nature n'a aucune chance de survie s'il s'approche des hommes. Alors dire que vous sensibilisez le public avec un ours dressé dans une fête médiévale est du même niveau d'hypocrisie que si demain une célèbre marque de pâte à tartiner mettait une photo d'Orang-Outan sur tous ses produits en disant que chaque pot distribué permet de sensibiliser un enfant contre les ravages de l'huile de palme...

Dans l'espoir que vous saurez entendre nos revendications pour Valentin et les autres ours de spectacles.

Christophe CORET,
Président d'AVES France